

SÉANCE SOLENNELLE DU 11 FEVRIER 2024

Allocution de Monsieur Jérôme BONET

Préfet du Gard

Introduction

C'est un honneur pour moi de participer, pour la première fois, à cette séance publique qui inaugure l'année académique 2024.

S'il incarne la permanence de l'État à travers le temps, en étant garant de l'équilibre des pouvoirs et de l'expression de l'intérêt général, l'histoire du préfet du Gard est aussi intimement liée à cette tradition. Depuis plus de deux siècles, il est le président d'honneur de votre éminente assemblée et a le privilège de pouvoir prendre la parole lors de la séance publique de votre noble institution.

Je souhaite donc remercier Monsieur Alain AVENTURIER, Secrétaire perpétuel de l'Académie, et Monsieur Alain PENCHINAT, son président, pour l'occasion qui m'est donnée de m'exprimer devant vous aujourd'hui.

Le préfet Didier LAUGA vous avait parlé de fraternité dans son discours de 2019. La préfète Marie-Françoise LECAILLON avait abordé l'égalité et la liberté lors des inaugurations des années académiques en 2021 et 2022. Le triptyque de notre devise républicaine ainsi conclu, il m'appartient d'ouvrir un nouveau chapitre.

Annnonce du sujet

La fonction de préfet présente de multiples visages. Elle est à la fois une garantie de la permanence de l'État et du respect des lois et règlements, mais elle doit aussi être totalement imprégnée des évolutions de son temps. Vous le savez aussi, cette fonction est une première pour moi, ayant été, jusqu'à l'été 2023, directeur central de la police judiciaire mais aussi président de l'agence européenne de police, Europol. Autrement dit en charge de la lutte contre la criminalité organisée, le terrorisme, la criminalité financière et, phénomène plus récent, la cybercriminalité.

Être dans son époque est donc une exigence dans mes fonctions et me référant aux thématiques fondamentales développées par mes prédécesseurs, je vous propose d'aborder la place et les questionnements du point de vue des libertés mais aussi de notre sécurité que posent les nouvelles technologies, et singulièrement cet ensemble qu'il nous faudrait sans doute plus précisément définir, que sont l'internet, les réseaux sociaux voire l'intelligence artificielle.

Cet ensemble technologique immense et nouveau à l'échelle du temps est comparable à deux autres révolutions autour desquelles je vous propose d'articuler mon propos de façon très synthétique.

L'imprimerie et l'automobile.

Dans le domaine de l'accès et de la diffusion de la connaissance, c'est une révolution comparable à celle de l'imprimerie.

Sur ce point, l'internet est une forme d'amplification formidable de l'imprimerie près de six siècles plus tard.

Nous pourrions presque fermer nos bibliothèques voire nos musées tant nous numérisons, référençons, indexons et mettons à disposition via internet. Et il est vrai que pour qui sait chercher, on trouve à

peu près tout. Nos étudiants bâtissent nombre de leurs mémoires et thèses depuis un ordinateur connecté.

L'Académie elle-même ne numérise-t-elle pas des milliers de cartes postales ?

Cet accès démultiplié à la connaissance est donc un atout formidable de démocratisation de celle-ci. Et plus la connaissance est diffusée, plus nos esprits sont éclairés, notre jugement est sûr et les obscurantismes sont loin. La connaissance forge en effet cette capacité essentielle à former nos esprits à la complexité, à la nuance et au doute.

Ce champ presque infini bénéficie objectivement non seulement à la diffusion de la connaissance mais aussi à celui de la création artistique. Les dernières « Victoire de la musique » ont encore illustré que les musiciens et chanteurs se révélaient de plus en plus sur les réseaux sociaux. Il en est de même pour les arts graphiques ou la production visuelle.

Mais vous me voyez venir ; ce n'est pas si simple.

Premier écueil, peut-être anecdotique, mais j'ai dû faire un rappel cette semaine à mes services ; ces outils nous exposent au risque de perdre de vue l'archivage, la mémoire. Le tout informatique nous pousse à « enregistrer » ou « enregistrer sous » au lieu d'archiver. L'une de ces actions est une fonction informatique, l'autre est un métier. Et la première ne doit pas faire oublier la seconde.

Deuxième point de vigilance, par rapport à l'imprimerie, l'internet dans sa version « réseaux sociaux » modifie considérablement le rapport historique entre l'émetteur d'une donnée et son récepteur.

Dans le modèle du livre, ou du journal, l'émetteur est identifié ; il est savant, dramaturge, enseignant, journaliste. Qu'il mente, qu'il développe des opinions vertueuses ou mortifères, qu'il suscite adhésion ou rejet, il est dans un rapport à son lectorat dans une forme de supériorité ou a minima de confiance. Le récepteur est étudiant, lecteur, curieux, passionné.

Le lecteur du Guide Michelin est ainsi totalement convaincu du fait qu'un restaurant trois macarons est meilleur que celui qui n'en a qu'un seul. Alors pourtant que nous sommes dans le domaine subjectif des sens. Mais la confiance est là.

Or, cet ensemble de l'internet et des réseaux sociaux « horizontalise » ces fonctions puisque chaque récepteur est aussi un émetteur potentiel. Il y a même une forme d'inversion puisque les récepteurs émettent désormais beaucoup plus de « contenus » que les émetteurs traditionnels. Et le crédit de l'émetteur reconnu est alors concurrencé jusqu'à être renvoyé à une forme d'appartenance à une caste au service des puissants. C'est la porte ouverte au complotisme. Qui n'est pas nouveau mais qui voit s'ouvrir une formidable opportunité d'expansion.

Cela interroge donc notre rapport à la vérité.

Ou tout au moins à la fiabilité des sources et des informations. Si les fausses nouvelles ou les théories complotistes ne sont pas nouvelles, elles trouvent là une capacité d'amplification quasiment infinie. Et comme la confiance accordée à l'émetteur est indiscriminée, toute information en vaut une autre. Il est acquis que les réseaux sociaux sont devenus une source d'information « équivalente » aux autres. Dans une sophistication plus récente, cette disponibilité, à profusion, de données y compris personnelles alliée à la mise en œuvre d'algorithmes aboutit désormais, et ce n'est plus de la science-fiction, à une génération automatique de connaissances et d'informations. On parle alors d'Intelligence Artificielle. Les capacités sont presque infinies mais surtout inconnues tant la puissance des algorithmes et l'accumulation de données à la disposition de la machine s'accroissent.

Les potentialités offertes pour la science ou la recherche médicales notamment sont incroyables. La France est un pays très avancé dans ce domaine avec d'excellents ingénieurs et la volonté affichée par le gouvernement est de faire de notre pays une puissance de premier plan dans ce domaine.

Mais encore une fois, l'utilisation de ces technologies d'IA à mauvais escient peut aboutir à l'altération totale ou partielle de la vérité.

Il est en effet possible grâce à ces technologies de créer ou recréer, des voix, des images ou des sons susceptibles de modifier la réalité, porter atteinte à la dignité des personnes et ainsi créer de fausses informations.

Il en est ainsi d'un chef d'entreprise de Hong-Kong qui croyait assister à une visioconférence au cours de laquelle il ordonnait un paiement de près de 25 millions d'euros alors que cette visioconférence était une création intégrale par l'intelligence artificielle.

Enfin, cet écosystème a sans doute eu pour effet, de « réindividualiser » les citoyens. Chacun d'entre nous peut avoir un profil, authentique ou masqué, et émettre son opinion et sa singularité en se démarquant de son groupe social d'appartenance.

Or, notre société, notre démocratie, se sont bâties sur le principe du corps intermédiaire comme relais des aspirations, des droits ou des devoirs de chacun.

L'internet et les réseaux sociaux ont redonné la parole à l'individu et altéré le lien de confiance avec nos représentants.

Par un effet quasi mécanique cette « réindividualisation » remet donc en question les corps intermédiaires historiques. Le Guide Michelin est concurrencé par les avis déposés par les clients, on l'a vu. Mais les syndicats, les partis politiques et in fine les élus se trouvent confrontés à la remise en question de leur légitimité. Tout n'est peut-être pas dû à cette évolution technologique, mais on voit que se développent de plus en plus des initiatives de conventions citoyennes, de consultations locales, d'aspiration à des votations ciblées. Comme une recherche du lien pur entre l'individu et la décision collective. Le principe de la majorité imposant la règle à l'ensemble est remis en question. Il n'est pas étonnant que l' élu le plus reconnu est souvent celui dont on est le plus proche ; le maire.

De ces différents questionnements qui oscillent entre opportunités nouvelles et risques majeurs, les **défis de la puissance publique** sont de différents ordres.

Celui de **l'éducation** afin que la formation d'esprits éclairés et du libre arbitre intègre fortement cette dimension nouvelle. Il ne faut sans doute pas tout attendre de l'éducation mais il faut au minimum attendre d'elle qu'elle éduque chaque esprit à cet écosystème avec ses risques et ses opportunités. Il n'est en ce domaine comme dans d'autres pire danger que l'ignorance.

Lutter contre la manipulation de l'information et des esprits est aussi un axe prioritaire. Ces dernières années ont démontré que ces capacités étaient utilisées par certaines puissances étrangères pour déstabiliser des pays ennemis. Ou parfois pire, amis. Des interventions russes ou chinoises sur le cours de la démocratie y compris en France est un enjeu démocratique.

Réguler est toutefois difficile puisque les outils utilisés appartiennent à des entreprises pour l'essentiel implantées aux Etats-Unis. Mark Zuckerberg patron de Meta (FB, Instagram, WhatsApp) s'excusait le 31 janvier dernier devant une commission d'enquête du sénat américain face à des familles dont des enfants se sont suicidés ou sont tombés dans de lourdes dépressions par un usage détourné de ces outils. Simplement excusé...

Cette régulation européenne et nationale est toutefois possible par des outils nationaux. Car au-delà de l'éducation, la question qui se pose est celle de savoir dans quelle proportion la puissance publique

peut porter atteinte à l'utilisation de ces outils qui relèvent pour partie de la liberté d'expression voire d'un droit désormais acquis à la connexion. Le Président de la République l'a annoncé lors de sa conférence de presse récente, le sujet de la régulation de l'accès par les plus jeunes à ces espaces se pose.

Et il est un domaine où cela s'est fait alors que l'on s'attaquait à la liberté d'aller et venir.

C'est la deuxième révolution à laquelle je souhaite comparer ces évolutions technologiques ; la révolution automobile.

Vous m'autoriserez j'espère, à faire ici une référence à mon passé policier.

En 1907, Célestin Hennion, nommé le 30 janvier directeur de la sûreté nationale, propose à Georges Clémenceau alors président du Conseil et ministre de l'Intérieur la création des brigades mobiles qui deviendront la police judiciaire, mais que l'on surnommait longtemps les brigades du Tigre.

Pourquoi donc ? A cause de la création de l'automobile qui, sans délai, est très vite devenue l'outil des malfrats de l'époque qui couvraient dès lors des superficies d'action plus grandes auxquelles les polices locales, peu motorisées, étaient incapables de faire face.

Vous imaginez ce que sont ces quelques dizaines de kilomètres de rayon d'action et qui ont justifié une pareille réforme à côté des potentialités de l'internet et des réseaux sociaux.

Ces outils ont tout d'abord permis l'éclosion d'une criminalité propre, la cybercriminalité. Comme toute criminalité, elle a un objectif mercantile (le principal), de pouvoir ou de domination ou enfin politique.

Elle se traduit par des **attaques des systèmes informatiques** des entreprises, des établissements publics, des collectivités ou de l'État.

Mercantile : faire du profit direct ou indirect par la captation de données. C'est une prise en otage du capital d'une entreprise et de sa force de production. Comme pour la prise d'otage de personnes, il ne faut jamais payer.

Jusqu'ici épargnés en raison de leur vocation, les hôpitaux sont devenus des cibles. C'est un moyen de pression sur une collectivité publique, mais c'est aussi une opportunité de collecte de données individuelles et parmi celles-ci, les très précieuses données de santé.

En ces domaines, outre le fait de ne pas payer, la première parade est de se protéger, la seconde d'alerter les autorités sans délai.

Comme évoqué plus haut, les données recherchées sont la plupart du temps les données personnelles et tout ce qui y est rattaché : comptes bancaires, mots de passe, adresse, habitudes, etc. Ces données sont ensuite revendues à des escrocs qui les utilisent pour soutirer de l'argent.

Une donnée à haute valeur ajoutée est la donnée de santé qui outre le fait qu'elle est individuelle est d'une valeur supérieure dans l'objectif un jour de permettre à l'IA de soigner.

Le terrorisme ne s'est pas encore totalement emparé de cette arme, mais cela pourrait advenir.

Plutôt qu'une criminalité nouvelle, ces technologies offrent en fait de nouvelles opportunités et champs d'action à la criminalité traditionnelle.

Elles ont d'abord un **effet d'amplification**.

En 1920, Victor Lustig, escroc notoire né en 1890 dans le royaume de Bohême, est célèbre pour avoir vendu la Tour Eiffel. Il a pour cela ciblé cinq ferrailleurs probablement en se disant qu'il suffirait qu'un seul morde à l'hameçon, en se présentant comme un fonctionnaire du ministère des PTT.

Ce fut le cas, un certain Poisson mordit, ça ne s'invente pas et se fit avoir, mais il se garda de déposer plainte empli de honte.

Aujourd'hui, le Victor Lustig contemporain dispose d'un bot, un robot informatique, qui peut proposer cette transaction sur la Tour Eiffel ou toute autre manigance, à plusieurs dizaines de milliers de victimes potentielles avec le même espoir d'en attraper un certain pourcentage dans ses filets. Et souvent, les personnes arnaquées ont la même honte que notre sieur Poisson d'aller exposer leur naïveté à la moquerie.

Souvent, les escrocs ne sont pas les informaticiens eux-mêmes mais payent les services ou les outils de techniciens spécialisés parfois basés à l'étranger et/ou au travers du Darknet.

Ces technologies ont également un effet d'**amplification dans les atteintes, notamment sexuelles, sur les mineurs**. (Mais aussi potentiellement sur les majeurs)

L'exposition personnelle sur les réseaux offre d'abord des capacités de porter atteinte à la réputation des personnes. Photos et confidences intimes deviennent ensuite des leviers de harcèlement ou de chantage.

Mais c'est sans doute dans le domaine de la pédocriminalité que ces outils ont les conséquences les plus funestes. Les réseaux sociaux et leurs écrans ont un effet désinhibiteur. On se permet plus de choses, caché derrière son écran.

Ils ont le même effet amplificateur qu'évoqué précédemment en augmentant la surface d'attaque et le nombre de victimes potentielles. Il suffit de se créer un profil de jeune fille (je vous le déconseille fortement) sur un forum de discussion pour recevoir en quelques minutes plusieurs dizaines de propositions sexuelles ou de messages à connotation pornographique.

En matière de prévention, notamment vis-à-vis des parents, on pose souvent cette question : laisseriez-vous entrer votre enfant seul dans une salle dont vous savez que s'y trouvent plusieurs dizaines de pédophiles ? Sans fixer de limites, c'est ce que vous faites en lui offrant son premier smartphone.

C'est aussi un vecteur majeur pour la **dimension opportuniste** de la criminalité. Quelques minutes après la mise en ligne des attestations de sortie Covid, de fausses attestations payantes étaient en ligne.

La puissance publique ne reste pas les bras croisés en ces domaines. Les forces de l'ordre développent des outils et des compétences de plus en plus nombreux et sophistiqués pour répondre à ces menaces. Depuis 2009 existe la plateforme Pharos.

Un office central dédié de la police judiciaire récemment réformé et renforcé existe et l'équivalent se retrouve en Gendarmerie. La coopération internationale est forte en ce domaine et la puissance de frappe des polices répressives européennes va croissant.

Mais ces domaines impliquent de réfléchir comme on l'a dit au sujet de l'éducation mais aussi de la régulation.

On ne peut compter sur les plateformes pour assurer seules cette modération ; en janvier, Elon Musk, propriétaire de Twitter a licencié 1200 de ses employés en charge de la modération considérant, depuis qu'il a racheté ce réseau social, que la liberté d'expression est au-dessus de tout.

Je laisse cette question à votre appréciation.

Par ailleurs, ces domaines sont totalement « déterritorialisés ». A l'échelle d'une juridiction mais aussi d'un Etat, la lutte est disproportionnée. Seule une approche européenne encore plus intégrée est selon moi à la bonne échelle.

Je vous remercie.